

76^e Congrès : une profession au cœur de la relance



Le 76^e Congrès de l'Ordre s'est ouvert le mercredi 6 octobre à Bordeaux, près de deux ans après le début de la crise sanitaire. Après un accueil chaleureux de Mikaël Hugonnet, président du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, et de Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, plus de 5 000 congressistes, sur place ou à distance, ont pu écouter le discours d'ouverture de Lionel Canesi. Soulignant le rôle-clé des experts-comptables pendant la crise, le président du Conseil supérieur a décrit une profession écoutée, considérée et respectée : « un réflexe expert-comptable est né ».

DÉFENDRE L'INDÉPENDANCE NUMÉRIQUE DE LA PROFESSION

Dans son allocution, Lionel Canesi a très vite abordé la question de l'indépendance numérique de la profession qui, selon lui, ne doit pas être laissée aux mains des éditeurs de logiciels. La société d'investissement **Drakarys** (cf. l'article p.23), dont l'Ordre a annoncé la création en juillet dernier, a ainsi pour ambition de créer les conditions d'une concurrence saine, en prenant des participations dans les secteurs clés de l'écosystème. Selon le président du CSOEC, les experts-comptables ne doivent pas non plus craindre l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché. « 21 000 experts-comptables et plus de 3 millions d'entreprises clientes ne peuvent être déstabilisés par des plateformes, qui, bien souvent, ne sont que des coquilles vides », a martelé le président de l'Ordre.

« LA FRANCE VOUS DOIT BEAUCOUP »

Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, s'est adressé à la profession en visioconférence, rappelant les liens étroits noués entre les experts-

comptables et son ministère pendant la crise. « Vous pouvez être fiers de ce que vous avez accompli pendant cette période. Si vous n'aviez pas été là, le résultat aurait été très différent : la France vous doit beaucoup », a déclaré le maître d'œuvre du « quoi qu'il en coûte ».

Plusieurs représentants de la haute administration se sont ensuite succédé, revenant sur le lien fort avec la profession : **Jérôme Fournel**, directeur général des Finances publiques, **Thomas Courbe**, directeur général des Entreprises, et **Sébastien Raspiller**, chargé de la sous-direction financement des entreprises et des marchés financiers à la direction générale du Trésor. « La DGFIP et le CSOEC ont été en contact permanent. C'est un partenariat de très grande qualité, à un niveau jamais atteint jusque-là », a rappelé Jérôme Fournel.

COMMENT PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS EN PÉRIODE DE RELANCE ?

Premier moment fort du jeudi 6 octobre, cette grande conférence a été introduite par **Jacques Attali**, président de la Fondation Positive Planet. L'essayiste a détaillé sa

vision de la crise et ses conséquences indirectes. « Prévoir le pire, c'est la seule façon de pouvoir l'éviter : la prévision est un outil d'action », précise l'ancien conseiller de François Mitterrand.

La question de l'endettement des entreprises reste en effet entière, dans une période où les premiers freins à la relance apparaissent : difficultés de recrutement, pénurie de matières premières, retour de l'inflation... Dans ce cadre, les experts-comptables disposent d'un large éventail de dispositifs : procédures collectives, amiables ou non, mais aussi, en amont, médiation des entreprises. Très concrètement, le Conseil supérieur s'est ainsi engagé en juin 2021 à fournir un outil de diagnostic et une plateforme dédiée, **Business Story Prévention**. Un diagnostic simple, rapide, qui doit être réalisé sans surcoût, rappelle Melina Bouyé-Malbec, rapporteur délégué du 76^e Congrès.

LE FULL SERVICE EST ENFIN LÀ !

Qu'est-ce que le full service, comment et pourquoi le proposer ? Voilà les questions soulevées par cette deuxième grande conférence, introduite par Melina Bouyé-Malbec



et Damien Dreux. Cette « approche globale » d'accompagnement répond d'abord à un besoin client. Mais elle est également au cœur du métier d'expert-comptable et l'élargissement récent du champ d'exercice de la profession en témoigne : honoraires de succès, maniement de fonds, norme relative aux activités commerciales, les possibilités sont nombreuses, presque illimitées !

Stéphane Plaza, invité de cette deuxième grande conférence, a ensuite partagé avec le public son expérience du full service. Qu'est-ce que « l'accompagnement global » pour l'agent immobilier le plus célèbre de France ? Une multitude de services complémentaires proposés dans l'intérêt du client : estimation du bien évidemment, mais aussi visite virtuelle, conseils en décoration, vente de meubles, analyse de l'environnement immédiat du bien, etc.

« *Le full service nécessite beaucoup de bienveillance, d'intérêt pour l'humain. On co-construit un projet avec la personne qui nous contacte pour générer de la satisfaction et de la recommandation* », explique le fondateur du réseau d'agences Stéphane Plaza Immobilier. Une approche à envisager d'urgence car, pour Melina Bouyé-Malbec, « *si les cabinets n'y vont pas, d'autres prendront leur place* ».

LE MARCHÉ DE LA CONFORMITÉ

Deuxième temps fort du jeudi 7 octobre, une grande conférence dédiée au marché de la conformité, en présence de **Michel Sapin**, avocat et ancien ministre de l'Économie et des Finances, à l'origine des lois anticorruption Sapin 1 et Sapin 2. « *En matière de conformité, l'important, c'est la prévention. Et dans ce domaine, les experts-comptables sont évidemment très bien placés* », affirme l'ancien ministre de François Hollande (cf l'article « Nos questions à Michel Sapin » p.26-27).

Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes, appelle toutefois à la prudence : le risque est de créer une fracture en matière de conformité, en créant des standards trop lourds, trop coûteux, et donc uniquement accessibles aux grandes entreprises. Un constat partagé par **Jean-Luc Flabeau**, vice-président du CSOEC, qui rappelle que les TPE n'ont pas toujours les ressources en interne pour faire face à leurs obligations de conformité, et qu'elles ont avant tout besoin de visibilité.

Le CSOEC devrait bientôt proposer de nouveaux contenus et outils pour accompagner la profession sur ce nouveau marché.

ALAIN GRISET AU CONTACT DES EXPERTS-COMPTABLES

Après un débat improvisé avec une cinquantaine d'experts-comptables, le ministre en charge des Petites et Moyennes Entreprises a remercié l'institution pour les propositions très concrètes apportées au **Plan « Indépendants »**. Amortissement fiscal du fonds de commerce, protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel, extension du statut de conjoint collaborateur, élargissement de l'assurance chômage des indépendants... là encore, la profession a été consultée sur chacune de ces mesures.

Pour **Alain Griset**, après l'urgence absolue de la crise sanitaire et le plan de relance de septembre 2020, les experts-comptables doivent désormais aider les entreprises à se projeter « dans le monde d'après », notamment au travers du **plan d'investissement « France 2030 »** présenté par le président de la République.

La réponse de la profession ne s'est pas fait attendre, la plénière de clôture s'achevant sur la remise au ministre de nouvelles propositions de la profession, regroupées dans un livre blanc « **L'expert-comptable au cœur de la relance - Des paroles aux actes** » (cf l'article sur le livre blanc et les 32 propositions formulées p.19-20).



Bruno Le Maire lors de la plénière d'ouverture du Congrès, le 6 octobre 2021.



Stéphane Plaza, invité de la grande conférence « Le full service est enfin là ! », le 7 octobre 2021.



Michel Sapin, invité de la grande conférence sur le marché de la conformité, le 7 octobre 2021.



Alain Griset répondant aux questions des élus de l'Ordre lors de la plénière de clôture, le 8 octobre 2021.



Nicolas Sarkozy décrypte les crises

Quelles sont les clés pour traverser une crise ? Nicolas Sarkozy, qui en tant que chef d'État a vécu la crise financière mondiale de 2008, est venu témoigner, le 8 octobre, devant plus de 5 000 congressistes.

« Les crises ont ceci de commun qu'elles sont brutales et qu'on pense n'en avoir jamais connu d'aussi dure jusqu'à la suivante. Elles sont aussi mondiales. » Nicolas Sarkozy a participé au Congrès de l'Ordre en qualité de témoin pour décrypter les crises. Car, président de la République française de 2007 à 2012, lui-même a vécu la crise financière mondiale de 2008.

« Mais contrairement à la crise Covid où nous connaissons l'ennemi, à savoir le virus, et la solution, en l'occurrence le vaccin, en 2008, nous ne connaissions pas l'ennemi », explique-t-il aujourd'hui. La clé pour Nicolas Sarkozy aura donc été le retour de la confiance. « Alors que Gordon Brown annonçait une nationalisation partielle des banques britanniques, j'ai garanti aux Français qu'ils ne perdraient pas un centime. Si la confiance n'était pas revenue et que les Français avaient retiré toutes leurs économies des banques, j'aurais été emporté. La confiance est la chose la plus importante », assure l'ancien président.

« JE SUIS DÉMODÉ »

Nicolas Sarkozy insiste également sur l'importance du leader, quitte

à ne pas être tendance et à le reconnaître : « Je suis complètement démodé mais j'estime qu'il faut redonner de la verticalité », martèle-t-il. De la même façon, l'ancien chef d'État n'adhère pas à la notion de résilience, lui préférant le terme de renaissance.

« Je ne veux pas d'une France qui résiste mais d'une France qui renaisse. Nous restons jeunes tant que nous avons la capacité de renaître après un échec, c'est ça la clé. Nous trouvons le bonheur dans la crise surmontée, pas dans la crise évitée. » La question des déficits ? Il la balaise d'un revers de main. « La question, c'est de savoir ce que l'on fait de l'endettement », déclare-t-il, en insistant sur les investissements vertueux.

UNE EUROPE À REFONDER

Pas question toutefois pour Nicolas Sarkozy de ne regarder que dans le rétroviseur. C'est l'avenir de l'Europe qui l'intéresse aussi.

« La presse internationale a parlé des initiatives en Europe en 2008. Pendant le Covid ? Rien. Il faut réinventer de nouvelles règles.

Il y aura trois Europes, une Europe de l'euro, une Europe de l'Union et une

Europe de Schengen », affirme-t-il. Quant au Brexit, l'ancien président ne s'en remet pas. « Il faut refonder un traité fondateur et récupérer les 70 millions d'Anglais. » Et d'insister : « C'est la démographie qui fait l'histoire. Il va falloir être innovant. »

L'ENJEU POUR LES EXPERTS-COMPTABLES

C'est aux experts-comptables que l'auteur de *Promenades* (sortie en librairie le 22 septembre 2021 aux éditions Herscher) s'est enfin adressé toujours sous l'angle du décryptage. « La question de l'attractivité doit compter autant que la compétitivité. Vos clients vous connaissent pour votre sérieux, votre technicité, votre solidité, mais vous n'êtes pas connus du grand public. Or, pour faire venir des jeunes, il faut aller vers le BtoC, c'est ça la difficulté, me semble-t-il. »



POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'intégralité du grand entretien de Nicolas Sarkozy sur congres.experts-comptables.com jusqu'au 31 janvier 2022.

(cf. l'offre « Pack replays », p.21)

Expert-comptable, accélérez le développement de votre cabinet !

Rejoignez TGS France,
un groupe pluridisciplinaire,
d'envergure internationale.

TGS France, c'est :

- > Une marque française reconnue depuis plus de **50 ans**,
- > Un réseau de **130 agences** en France,
- > Des **services supports** qui vous accompagnent au quotidien,
- > Des **offres packagées** pour répondre aux besoins de vos clients.

Séverine Guichon - severine.guichon@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr - Suivez-nous sur :





Quand Michel-Édouard Leclerc compte sur l'expert-comptable



Invité du 76^e Congrès, Michel-Édouard Leclerc salue le rôle de conseil des experts-comptables dans la prise de risque tout en les invitant à une montée en compétences et en pluridisciplinarité.

« OSEZ, VOUS POUVEZ. »

Tel était le thème de l'entretien auquel s'est livré Michel-Édouard Leclerc lors du 76^e Congrès de l'Ordre le 7 octobre dernier. L'occasion pour le président des centres Édouard Leclerc de délivrer un message de reconnaissance aux milliers d'experts-comptables rassemblés. « L'expert-comptable est l'accompagnant le plus présent, la figure rassurante dans le cadre d'un plan de développement à risque. Il a été déterminant auprès de mon père, de moi-même et des adhérents », insiste-t-il. Pas de quoi déplaire au président Lionel Canesi. « L'expert-comptable, c'est l'économiste du quotidien », se plaît à rappeler ce dernier.

Ce qu'apporte ce professionnel, selon Michel-Édouard Leclerc, c'est un regard critique qui permet au chef d'entreprise de mesurer la prise de risque. À titre d'exemple, quand Leclerc se lance dans le drive, Michel-Édouard Leclerc le rappelle, « cela modifie toute la chaîne logistique. Nous faisons 2 milliards d'euros d'investissement. »

Et ce capitaine d'industrie sait mieux que tout autre qu'il doit sans cesse s'adapter. « Nous voyons les achats évoluer, les labels font recette. Celui qui n'écoute pas cette demande sociale va sortir du marché. »

Leclerc doit donc aussi se diversifier. « La part de l'alimentaire va baisser. La crise Covid n'a été qu'une parenthèse. Nous sommes donc épiciers mais aussi loueurs de voiture, bijoutiers, acheteurs de certificats d'énergie. » L'enseigne de la grande distribution s'est aussi, de fait, lancée dans le digital, mais pas à n'importe quel prix. Pas question, en l'occurrence, pour Michel-Édouard Leclerc de passer par Amazon. « Nous allons faire notre propre plateforme. Nous n'avons aucun intérêt à dissimuler notre marque derrière la marque d'un autre. Nous avons choisi d'investir sur la marque plutôt que de la diluer. » 11 % du chiffre d'affaires de Leclerc est aujourd'hui généré via le digital.

« UNE MONTÉE EN CURIOSITÉ »

Quelle conséquence pour l'expert-comptable accompagnant ? « Cela veut dire que nos experts-

comptables apprennent aussi ces métiers, et c'est un challenge. Mais, si l'expert-comptable joue le rôle du conservateur, qu'il n'est pas projeté comme nous, il ne peut pas concevoir la prise de risque dans les financements », avertit Michel-Édouard Leclerc. Entre la marque et les experts-comptables, il est avant tout affaire de fidélité. « Mais cette fidélité doit s'accompagner d'une montée en curiosité, en pluridisciplinarité de nos experts-comptables », précise-t-il, même si la question est loin d'être simple.

« Ce n'est pas évident de se remettre en cause quand un modèle marche encore. Il y a ceux qui font de la résistance et ceux qui comprennent qu'il faut y aller », assure Michel-Édouard Leclerc qui, pour sa part, a déjà choisi son camp.



POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'intégralité du grand entretien de Michel-Édouard Leclerc sur congres.experts-comptables.com jusqu'au 31 janvier 2022.

(cf. l'offre « Pack replays », p.21)



Caroline Vigneaux

« Mon spectacle est une sorte de plaidoirie »

L'humoriste a joué une partie de son one-woman show « Croque la pomme », le 6 octobre dernier, à l'occasion du Congrès de l'Ordre. Rencontre.



3 QUESTIONS À Caroline Vigneaux

— ***Vous faites de l'humour en distillant des informations sur les droits des femmes. Que voulez-vous que le public retienne de votre spectacle ?***

CV : Si je peux jouer sur scène, voter, danser le soir, sortir et m'habiller comme je veux, c'est parce que des femmes l'ont payé de leur vie. J'avais donc très envie de leur rendre leurs lettres de noblesse. Alors que l'on donne malheureusement trop souvent la parole aux extrêmes aujourd'hui, j'avais, pour ma part, envie de rappeler d'où on vient pour savoir où on va. Ce que j'aime, c'est faire rire, mais j'utilise cette tribune avec un fond pour faire réfléchir les gens sans donner de leçon de morale. Pour ce spectacle, qui a nécessité un an et demi de recherches à la Bibliothèque nationale de France, je me suis d'abord documentée, et j'ai ensuite trouvé les vannes qui vont avec. Certains utilisent l'expression d'humour intelligent en parlant de moi. Cela me fait toujours très plaisir.

— ***Vous avez été avocate avant de choisir la scène, que vous a apporté cette expérience ?***

On a pu dire que je plaçais la cause des femmes sur scène, cela me va très bien. C'est une sorte de plaidoirie. J'ai acquis, dans ce métier, une rigueur dans le raisonnement, dans le travail et j'ai travaillé mon art oratoire, c'est indéniable. Cela m'a vraiment structurée. Il m'a fallu du temps pour changer de voie, j'étais conditionnée pour faire des études, mais je me suis libérée : j'ai démissionné.

— ***Pour cette représentation particulière, avez-vous adapté votre spectacle au public ?***

Je fais des adaptations très légères et je rebondis, c'est toujours agréable, mais ce n'est jamais vraiment prévu. En l'occurrence, j'ai rencontré Lionel Canesi, dans ma loge, avant le spectacle. Nous avons discuté et ri. Je me suis appuyé là-dessus. Ce que je retiens, c'est qu'après le spectacle, beaucoup de femmes sont venues me voir pour me dire que la profession se féminisait mais qu'il y avait encore du travail. J'imagine que c'est de bon augure avec un président ouvert et moderne.

UN SHOW DRÔLE ET DOCUMENTÉ QUI SÉDUIT

Du rire et des infos ! C'était le cocktail proposé par l'humoriste Caroline Vigneaux qui s'est produite à Bordeaux le 6 octobre dernier. « On a adoré », réagit à chaud un couple de congressistes. « On a appris des choses », ajoute un spectateur en référence aux multiples dates égrenées tout au long du spectacle. Des dates qui ont marqué l'histoire des droits des femmes et peuvent parfois surprendre.

Caroline Vigneaux rappelle que la Turquie a octroyé le droit de vote aux femmes 10 ans avant la France, ou encore qu'une loi en France interdisait aux femmes de porter un pantalon jusqu'en... 2013. « Un oubli », précise-t-elle. Caroline Vigneaux, elle, n'oublie pas de parler d'Olympe de Gouges, « décapitée », d'Anne Chopinet, l'une des sept premières femmes à entrer à l'École polytechnique, major de sa promotion en 1972, d'Edith Cresson, « la seule et unique femme à accéder au poste de Premier ministre mais pour le mandat le plus éphémère de la V^e République », ni de Gisèle Halimi qu'elle admire. « Allez ! On lâche Nabilla ! », lance-t-elle.

Pas d'impasse non plus sur les écarts de salaires entre les hommes et les femmes. Ici, pas de sujet tabou. Le public l'a compris et rit. « Elle réussit à traiter un sujet lourd avec dérision », reconnaît un spectateur. « On s'est senties valorisées », ajoute sa voisine. Un spectacle grave, drôle et instructif donc. Exactement ce que voulait Caroline Vigneaux. « Le premier, c'est l'œuf ou la poule, jamais le coq ! » ironise l'humoriste.



Une exposition qui fait le plein de nouveautés et d'annonces

234 partenaires, dont 58 nouveaux, ont participé au 76^e Congrès de l'Ordre qui a accueilli 4 000 congressistes à Bordeaux et en a attiré plus de 1 000 à distance. L'exposition a fait le plein.

Émilie, expert-comptable en Nouvelle-Aquitaine, s'est arrêtée sur tous les stands. L'idée ? S'imprégner des évolutions du marché en matière de logiciel. « *Cela fait mûrir ma réflexion* », reconnaît-elle.

Christophe qui a pu comparer les offres de produits est, pour sa part, reparti avec un nom de fournisseur et un rendez-vous pris la semaine suivante au cabinet. « *Nous sommes 25. Il s'agira pour le fournisseur de présenter le logiciel à toute l'équipe avant que nous finalisions notre choix* », explique-t-il. D'où l'importance des flashes démo organisés par plusieurs prestataires tout au long du Congrès. iPaidThat s'y est notamment collé pour mettre en avant sa solution tout en faisant intervenir un expert-comptable déjà client et convaincu. « *On a l'impression que tous les acteurs proposent la même chose. Finalement, ce n'est pas le cas* », admet Christophe.

ÉMERGENCE DE NOUVEAUX LABELS

234 partenaires étaient présents cette année au Congrès dont 58 nouveaux. « *Ce que l'on a vu émerger cette année, ce sont les rassemblements de marque, les labels qui se créent et regroupent plusieurs partenaires avec, pour ambition, de toucher la profession ensemble* », constate Anne Rousset, directrice générale de la société Apar en charge de l'offre commerciale du Congrès. Le Village connecté, Objectif client ou encore Comptalab se sont ainsi affichés avec de grands stands.

À l'entrée du sien, Benoit Maury, accoste les passants pour faire connaître Comptalab dont c'était, cette année, le premier Congrès. « *Le label des start up comptables innovantes a été créé en mars 2020, l'idée étant de se fédérer pour montrer une vraie dynamique et rassembler les bonnes idées* », explique Benoit Maury, président de Comptalab et fondateur de

la start up Welyb, l'une des cinq sociétés fondatrices. Cinq autres entreprises ont, depuis, rejoint le label.

Au cœur de l'exposition, la Start zone rassemblait également de jeunes pousses venues tester le marché. Au menu, des solutions innovantes mais pas uniquement technologiques. MIHY, était justement là pour se faire connaître alors que « *le besoin est validé* », assure Thomas Dufermont, cofondateur de l'entreprise qui a développé une plateforme collaborative dans le but de fluidifier les relations et de libérer du temps pour accompagner les clients sur le pilotage de leur entreprise.

Créée fin 2020, la société Greenly présentait, de son côté, une plateforme qui digitalise le bilan carbone. « *Les entreprises employant plus de 50 salariés, qui ont bénéficié du plan de relance, devront produire un bilan de gaz à effet de serre simplifié en décembre 2022* », rappelle Alexis Normand, directeur général de Greenly.



REBRANDING ET LEVÉES DE FONDS

Après une édition 100 % digitale en 2020, les partenaires avaient globalement vu les choses en grand.

Klesia et Generali ont ainsi affiché leur alliance en exposant pour la première fois sur un stand commun. « *Nous avons renforcé notre partenariat sans fusionner* », tient à rappeler Jean-Philippe Ancelet de Klesia. Le congrès aura aussi été l'occasion pour Lefebvre Dalloz d'afficher sa nouvelle identité officiellement lancée en mars 2021.

Changement de nom également pour Fulll, né de la fusion d'iBiza Software, d'In Extenso Digital et d'In Extenso social. L'objectif ? « *Montrer la complétude de l'offre* », explique Marlène Roux, directrice marketing. Au cœur de l'exposition, plusieurs entreprises ont également fait parler d'elles dans le cadre de levées de fonds récentes. C'est notamment le cas d'iPaidThat qui a levé 8 M€ ou de Pennylane 15 M€. « *Il y a des choses bluffantes* », convient Émilie. Les congressistes à distance ont, quant à eux, pu échanger avec des exposants en ligne, suivre des émissions, des interviews, des

reportages. « *En aucun cas, il ne s'agit pour eux d'un congrès au rabais. Nous sommes convaincus qu'il y a un public pour l'événement en distanciel* », insiste Pierre-Yves Arnaud, président-directeur général, de la société Apar.

Ils étaient précisément plus de 1 000 pour plus de 4 000 physiquement présents à Bordeaux.



LE CABINET DE DEMAIN, UN CABINET NUMÉRIQUE MAIS HUMAIN

Des sièges ballons, un filet à installer pour transformer une table de réunion en un table de ping pong, un tapis de marche, des outils connectés ou encore des espaces de détente équipés de pouf. Le cabinet de demain a été imaginé et présenté par l'Ordre des experts-comptables à l'occasion du Congrès de Bordeaux. L'idée ? Montrer les adaptations possibles pour améliorer la qualité de vie des collaborateurs, et par ricochet la performance, mais aussi le confort du client. « *Ce n'est d'ailleurs pas forcément onéreux* », souligne Julie Pruniers, animatrice sur le stand. « *L'objectif était de présenter un nouvel ADN de cabinet. Le cabinet de demain sera en l'occurrence un cabinet numérique mais humain* », explique Constance Camilleri, directrice innovation au Conseil supérieur de l'Ordre qui précise « *qu'il ne suffit pas de s'équiper d'une table de ping-pong. Il faut l'état d'esprit qui va avec.* » Ce cabinet aura pour avantage de séduire la nouvelle génération d'experts-comptables et de fidéliser les collaborateurs.



LE CONSEIL DE L'ORDRE MET À L'HONNEUR SA WEB TV

Impossible de rater la nouveauté de cette 76^e édition. Un fonctionnement en étoile avec, au centre, un plateau télé surmonté d'une fusée. Le Conseil supérieur a mis en avant le studio Fuz'expert qui a accueilli, pendant trois jours, les grands témoins du Congrès et les intervenants des grandes conférences pour des interviews, échanges et débats. Il s'agit de la nouvelle web TV de la profession. Mais sans pour autant perturber, tout autour, les quatre espaces réservés à une présentation des outils et services prévus pour booster les compétences des experts-comptables, leurs missions et leur documentation. L'occasion de rappeler l'existence d'Infodoc-experts, le service de consultation téléphonique entièrement dédié aux experts-comptables, des Clubs fiscal et social pour approfondir ses connaissances ou encore d'un kit mission pour bien conseiller les professions libérales.



Des ateliers résolument tournés vers l'entreprise et ses problématiques

Parmi les nombreuses animations présentées à Bordeaux, une douzaine de formations directement liées à la thématique générale de l'évènement était proposée aux congressistes. Retour sur les 3 ateliers les plus plébiscités par la profession.



QUELLES SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR LA REPRISE ?

- > **Olivier Arthaud**, président du comité Évaluation et transmission du CSOEC
- > **Sylvain Boccon-Gibod**, président de la CRCC de Lyon-Riom
- > **Joëlle Lasry**, expert-comptable et commissaire aux comptes

Il peut paraître paradoxal d'évoquer les difficultés de financement dans une période où le nombre de faillites ne cesse de diminuer. Le soutien massif de l'État aux entreprises pendant la crise a en effet permis d'éviter le « mur de défaillances » souvent annoncé.

Les milliards d'euros versés aux TPE-PME ne doivent toutefois pas masquer certaines réalités : **la fin du « quoi qu'il en coûte » révélera des défaillances**, et de nouveaux risques économiques font déjà leur apparition.

Pour autant, il serait faux de croire que seules les entités touchées par la crise ont besoin de financement. Certaines entreprises, suffisamment solides pour passer la période sans trop de difficultés, risquent désormais de souffrir de ses conséquences indirectes (inflation par exemple). D'autant que leurs bons résultats les empêchent souvent de bénéficier des dispositifs d'aide encore en vigueur.

Pour les aider, **l'expert-comptable dispose d'une large palette de solutions**, qu'il ne doit pas hésiter à utiliser, particulièrement dans un contexte de resserrement du crédit bancaire aux entreprises. Nombre d'entre elles doivent financer leur besoin en fonds de roulement (BFR) et leurs stocks. Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à parler d'affacturage, de financement de stock avec gage, de sales and lease back (consistant à céder un actif pour générer des liquidités avant de le louer), ou du reverse factoring (paiement comptant des fournisseurs moyennant un escompte). D'autres entreprises cherchent à financer une croissance soutenue et solide. Le client peut alors être orienté vers des solutions plus structurelles, comme une augmentation de capital en interne ou auprès de tiers : crowdfunding, business angels, private equity, introduction en bourse ou recours aux SPAC, les « Special Purpose Acquisition Company », ou aux sociétés d'acquisition à vocation spécifique.

« L'expert-comptable a un vrai rôle à jouer pour rassurer l'écosystème financier. » - Olivier Arthaud.

Les experts-comptables peuvent aussi aider leurs clients à obtenir des financements en apportant une garantie supplémentaire aux tiers : c'est tout l'objectif de la mission IBR, ou revue financière indépendante. Cette mission débute

par un **diagnostic stratégique et financier de l'entreprise**, une analyse de ses difficultés, de ses prévisions budgétaires, et bien sûr la construction d'états financiers prévisionnels. Une mission passionnante dont il ne faudrait pas sous-estimer les aspects relationnels, en lien étroit avec le dirigeant bien sûr, mais aussi avec ses partenaires financiers.

CHALLENGER SES CLIENTS SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE : UN NOUVEAU DÉFI

- > **Rudy Jardot**, expert-comptable et commissaire aux comptes
- > **Catherine Grima**, présidente de la Commission Marchés de la profession du CSOEC

L'expert-comptable n'est pas là uniquement pour établir des comptes : il est aussi là pour challenger ses clients ! Pour cela, il dispose à la fois d'une excellente connaissance des entreprises et d'un regard extérieur, indépendant, sur ses propres clients. De leur côté, **les entreprises ont plus que jamais besoin de faire évoluer leur modèle économique**, car la crise sanitaire a accéléré la transformation numérique et modifié les comportements. Comment amener un dirigeant d'entreprise à repenser son activité ? En créant les conditions d'une discussion franche et ouverte avec son client, loin du déclaratif et des échéances à court terme.



Il s'agit plutôt dans cet exercice de **replacer l'activité de l'entreprise dans un temps long**, en examinant les conséquences des grandes tendances comme la numérisation de l'économie, l'exigence toujours plus forte du public en matière de développement durable, le télétravail, etc. Attention toutefois à ne pas démotiver le dirigeant en ne pointant que les faiblesses de sa gestion : il faut au contraire s'appuyer sur ses points forts pour l'amener à repenser sa stratégie. L'expert-comptable peut aussi enrichir la réflexion en utilisant des modèles de diagnostic stratégique (SWOT, CANVAS), ou par une série de questions concrètes, balayant l'ensemble de la chaîne de valeurs. Quels sont les segments de marché restés inexplorés ? D'autres fournisseurs ne seraient-ils pas plus adaptés ? Pourquoi ne pas se lancer à l'international ? Est-il possible de créer une synergie avec des entreprises du même secteur, ou de la même filière ?

« Seul on va vite, à plusieurs on va loin. Nous devons encourager les TPE à développer des synergies, à collaborer, à mutualiser leurs moyens pour attaquer de nouveaux marchés. » - Rudy Jardot

Une fois cette réflexion stratégique menée, le professionnel doit aider son client à **traduire sa vision en chiffres**. Mais comment réfléchir à l'avenir dans un contexte aussi incertain ? C'est tout le rôle de l'expert-comptable, qui doit comparer les prévisions du dirigeant aux données historiques et à celles du secteur, identifier et mesurer le risque associé à chaque scénario. Enfin, le rôle du professionnel est aussi de **suivre ces prévisions dans le temps**, en les confrontant régulièrement au réalisé, pour susciter de nouveaux échanges et réévaluer, si nécessaire, les estimations. Bien sûr, les cabinets d'expertise comptable ne sont pas épargnés par les évolutions récentes. Ils doivent, eux aussi, repenser leur business model, d'autant plus en cette période de changement réglementaire

et technologique. Challenger ses clients, c'est d'abord se challenger soi-même !

LE NUMÉRIQUE N'EST PLUS UNE OPTION

- › **Fabrice Heuvrard**, expert-comptable et commissaire aux comptes
- › **Bénédicte Roullier**, cheffe du pôle Transformation numérique des TPE-PME à la Direction générale des entreprises
- › **Jean Saphores**, vice-président du Conseil supérieur en charge du secteur « l'avenir numérique de la profession »

Selon certains commentateurs, l'ubérisation de la profession entraînera la fin des missions comptables en 2030. Pour les intervenants de cet atelier, il est pourtant plus probable qu'elle perdure, mais sous une forme différente. Bien sûr, **l'automatisation et la dématérialisation** entraînent de véritables bouleversements des modes de production et des exigences déclaratives. Au 1^{er} juillet 2024, toutes les entreprises devront être en mesure d'accepter les factures électroniques ; au 1^{er} janvier 2026, elles seront toutes tenues d'en émettre. Assez logiquement, on peut donc envisager, à terme la disparition progressive, ou du moins le pré-remplissage des déclarations de TVA et de la liasse fiscale.

Pourtant, l'intervention de l'expert-comptable sera plus que jamais nécessaire pour contrôler l'exhaustivité des sources de données, fiabiliser les informations collectées automatiquement, les sceller et les archiver de façon sécurisée. Le professionnel sera aussi indispensable pour les rapprocher, les comparer, et établir une analyse pertinente, restituée sous une forme lisible par le dirigeant. En d'autres termes, l'expert-comptable numérique sera avant tout **un intégrateur et un « attestateur » de données, le tiers de confiance de l'entreprise**. Cependant, l'ampleur du

changement à venir compte moins que sa maîtrise : l'expert-comptable doit être acteur de la transformation numérique, en faire une opportunité. Comment ? Tout d'abord en apportant **sécurité et confiance aux flux de données** traités, notamment avec le triptyque fichier des écritures comptables / facturation électronique / logiciel de caisse. Mais aussi en apportant de nouveaux services aux entreprises. La mise à disposition d'une telle quantité de données ouvre la porte à une exploitation fine des informations (data mining), et donc à de nouveaux cas d'usage, comme des benchmarks enrichis ou des prévisions plus précises. La transformation des modes de production et le temps gagné permettent aussi de proposer de **nouvelles missions** comme le recouvrement de créances, la gestion de trésorerie, ou des prestations de direction financière externalisée par exemple. Des prestations variées, indirectement liées à la tenue, mais qui restent dans l'ADN de l'expert-comptable.

« Lorsqu'on me dit que je vais me faire ubériser, je réponds non, je vais le faire moi-même et automatiser. »
- Jean Saphores.

Alors faut-il craindre la numérisation ? Non, car les robots ne remplaceront jamais l'humain sur l'ensemble de la chaîne de production. Le métier d'expert-comptable bascule progressivement de la saisie des données à l'intégration de flux, c'est incontestable. Toutefois, **le relationnel est de plus en plus un facteur différenciant**, les dirigeants d'entreprise n'en demandant que davantage : aucun robot ne pourra jamais mener un rendez-vous mieux qu'un expert-comptable. Loin de créer de la distance, le numérique est donc une **fantastique opportunité de renforcer la relation de proximité** entre la profession et ses clients.



Un Congrès, symbole de la reprise économique

À l'occasion de ce Congrès, qui représente en théorie près de 4 millions d'euros de retombées économiques directes et indirectes, les acteurs du territoire bordelais ont unanimement salué la reprise.

C'était la deuxième fois pour Bordeaux. La cité girondine qui avait accueilli le Congrès national des experts-comptables en 2001 a de nouveau endossé son rôle d'hôte vingt ans plus tard. « Une fierté pour les confrères de la région qui compte 1 800 experts comptables dont 600 en Gironde. Cela faisait huit ans que le dossier était porté », rappelle Mikaël Hugonnet, président de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine. Un travail de longue haleine donc pour Bordeaux qui a joué toutes ses cartes. « Nous avons des capacités hôtelières, des capacités d'accueil et d'organisation, et en matière d'attractivité, Bordeaux a beaucoup à offrir », explique, Brigitte Bloch, la présidente de l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole.

Au final, plus de 4 000 experts-comptables se sont retrouvés à Bordeaux du 6 au 8 octobre tandis que plus de 1 000 professionnels ont suivi le congrès à distance. Une édition qui n'a donc pas à rougir. « Cela prouve la volonté des personnes de se retrouver. C'est aussi un bon signal en termes de reprise pour Bordeaux », commente l'élue. C'est d'ailleurs « un signe pour beaucoup d'autres événements qui pouvaient encore être en stand-by », renchérit Pierre Goguet, président

de CCI France et ancien expert-comptable de la région bordelaise. « La tenue de ce congrès qui fait partie des deux ou trois plus grands de France va peut-être donner une impulsion pour des événements de cette taille. Donc, je salue cet exemple donné », ajoute-t-il.

« C'est le premier des grands congrès qui marque le retour à une organisation plus classique », confirme, Fabienne Buccio, la préfète de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde.

Au chapitre des bonnes nouvelles, la représentante de l'État reconnaît d'ailleurs que l'activité économique repart, de manière générale, en Nouvelle-Aquitaine. « Mais des secteurs souffrent encore. C'est le cas de la restauration, de l'hôtellerie et de l'événementiel. Ce congrès a justement fait travailler un secteur qui en a besoin. C'est important », précise-t-elle.

30 À 40 % DE LA CLIENTÈLE AFFAIRES REVIENT

Selon une étude, les retombées économiques liées aux événements professionnels accueillis à Bordeaux en 2018 avaient été évaluées à 163 millions d'euros. « En se basant sur cette méthodologie, nous arrivons, pour cet événement, à près

de 4 millions d'euros de retombées économiques directes et indirectes. C'est tout le tissu économique qui bénéficie de cette venue », salue Brigitte Bloch.

Et, si les congressistes n'ont probablement pas pu profiter de l'offre touristique pendant l'événement, ils pourraient revenir. « En moyenne 30 à 40 % de la clientèle professionnelle a envie de revenir en vacances ou en week-end », avance la présidente de l'Office du tourisme. Leurs accompagnants ont d'ores et déjà pu en bénéficier. Plusieurs excursions ont en effet été proposées. « Un congrès, c'est l'office du tourisme puissance 10 », s'enthousiasme Mikaël Hugonnet.



REPLAYS

Retrouvez tous les temps forts et les ateliers du Congrès en replay sur : congres.experts-comptables.com jusqu'au 31 janvier 2022. (cf. l'offre « Pack replays », p.21)

Les plénières d'ouverture et de clôture sont accessibles gratuitement sur le site du Congrès et la chaîne Youtube du CSOEC.



Un livre blanc qui place l'expert-comptable au cœur de la relance

Pour sa 76^e édition, le Congrès de l'ordre des experts-comptables avait pour objectif de positionner la profession au cœur de la relance pour qu'elle confirme son rôle majeur dans l'installation d'une reprise aussi rapide que durable et reste au service d'une économie plus forte.



PAR **ERIC FERDJALLAH-CHEREL**,
DIRECTEUR DES ÉTUDES MÉTIERS,
CONSEIL SUPÉRIEUR

Pour répondre à cet objectif, dans la continuité des 50 propositions formulées en janvier 2021 auprès des pouvoirs publics (dont plusieurs ont été reprises dans des textes législatifs et réglementaires – cf. le SIC mag n°401 - février 2021 p.12-15), le Conseil supérieur a diligenté une enquête qui a permis de recenser plus de 2 000 nouvelles propositions.

Ces propositions prennent en compte la nécessité de relancer à la fois la consommation et les investissements, tout en adaptant certaines dispositions législatives et réglementaires au contexte actuel, souvent de manière temporaire. Véritables remontées de terrain de professionnels en contact direct avec la réalité vécue par les entreprises depuis près d'un an, elles se veulent simples à mettre en œuvre pour produire des effets positifs immédiats et incitatives à contrario du caractère punitif souvent déployé.

Ces propositions, consignées dans un livre blanc « L'expert-comptable au cœur de la relance – Des paroles aux actes » ont été remises à Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, en charge des Petites et Moyennes Entreprises, lors de la plénière de clôture du 8 octobre 2021.

Elles sont organisées selon les thématiques suivantes :

- › Financement
- › Consommation
- › Investissement
- › Entrepreneuriat et travail indépendant
- › Ressources humaines
- › Prévention des difficultés des entreprises
- › Harmonisation et simplification

1. FINANCEMENT

La crise a montré la nécessité de renforcer les fonds propres des entreprises pour leur permettre de passer plus facilement les périodes de crise et d'être prêtes pour préparer la reprise. Pour ce faire, il faut encourager les chefs d'entreprise à renforcer leurs fonds propres par une fiscalité incitative, tout en soutenant leur trésorerie.

1. Exonérer (IR et IS) les bénéfices mis en réserve et conservés pendant 5 ans ou incorporés au capital dans la limite de 50 000 € par an
2. Améliorer la réduction d'impôt pour souscription au capital des PME et restaurer la réduction IFI
3. Transformer le carry-back en crédit d'impôt restituable immédiatement

4. Permettre le remboursement immédiat des crédits ou réductions d'impôt des particuliers sur la base d'une attestation établie par un expert-comptable, tiers de confiance
5. Permettre la mobilisation des crédits d'impôt des entreprises
6. Pérenniser l'amortissement fiscal du fonds de commerce

2. CONSOMMATION

Nos propositions visent à permettre le déblocage de l'épargne des Français avec une fiscalité incitative pour relancer la consommation et ainsi injecter de l'argent dans le circuit économique.

7. Autoriser les débloqués exceptionnels de l'épargne salariale, sans conditions d'utilisation
8. Permettre la donation sans droits et sans conditions d'usage à hauteur de 50 000 € entre ascendants et descendants et collatéraux sans enfants jusqu'à fin 2021
9. Permettre le retrait dans la limite de 50 000 € des contrats d'assurance-vie avec une fiscalité avantageuse



3. INVESTISSEMENT

L'investissement étant le moteur de la croissance de demain, les propositions doivent être incitatives sans que le remboursement des dettes puisse obérer la capacité de l'entreprise à investir.

10. Mettre en place un suramortissement de 100 % sur les investissements digitaux innovants
11. Mettre en place un suramortissement sur les investissements éco-responsables assurant la transition écologique
12. Récupérer la TVA sur les véhicules propres
13. Amortir intégralement le prix d'acquisition des véhicules propres et relèvement du plafond pour les autres
14. Créer un dispositif d'amortissement de 85 % sur 9 ans (type Périissol)
15. Instaurer une provision pour investissement déductible fiscalement

4. ENTREPRENEURIAT ET TRAVAIL INDÉPENDANT

Pour encourager l'entrepreneuriat nécessaire à la relance de l'économie, il convient d'offrir à tout entrepreneur ou candidat à la création d'entreprise un cadre évolutif, adapté à chaque situation, et qui permette de dissocier la situation de l'entreprise de celle de l'entrepreneur, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la mise en place de structures juridiques inadaptées aux besoins de son activité.

16. Autoriser la liberté du choix du statut social du dirigeant, indépendamment de la structure juridique
17. Créer un statut unique d'entreprise individuelle pour assurer la protection du patrimoine de l'entrepreneur (avec une imposition fiscale et sociale limitée aux seules sommes prélevées)

18. Mettre en place un fonds « Catastrophes naturelles liées à une pandémie » afin de protéger les dirigeants.
19. Favoriser la formation des dirigeants au numérique dès la création d'entreprise
20. Transformer le report en sursis d'imposition lors du passage d'une entreprise individuelle en société
21. Autoriser systématiquement la déduction des frais financiers engagés pour l'acquisition d'une activité exercée en société
22. Élargir les dispositifs incitant à la transmission d'entreprise au conjoint, aux membres de la famille du dirigeant et aux cofondateurs

5. RESSOURCES HUMAINES

Il s'agit d'assouplir certaines règles du droit du travail, en particulier pour les entreprises de moins de 250 salariés.

23. Exonérer les heures supplémentaires de l'ensemble des cotisations sociales (salariales et patronales) et les défiscaliser en totalité pendant deux ans
24. Pérenniser la prime PEPA version 2021 exonérée de cotisations sociales et d'IR (sorte d'intéressement simplifié pour les petites entreprises jusqu'à 50 salariés)
25. Financer les formations permettant la transition numérique des salariés et demandeurs d'emploi (institution d'un crédit d'impôt)
26. Mettre en adéquation les formations proposées par le biais d'une concertation entre les différents intervenants (organismes de formation, universités, entreprises, ...) avec le bassin d'emploi.
27. Permettre le remplacement d'un salarié à temps partiel par un autre salarié à temps partiel et atteindre la durée légale du travail pour la durée de l'absence sans que l'entreprise encoure un risque de requalification.

6. PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Dans ce contexte si particulier, la détection des difficultés des entreprises est au cœur des préoccupations. Fort de ce besoin et à l'instar de son engagement formalisé par l'accord de place de juin 2021, le CSOEC a la volonté de renforcer son engagement en faveur de la prévention des difficultés des entreprises et permettre ainsi à la plupart d'entre elles de rebondir.

28. Renforcer avec les experts-comptables l'effectif des mandataires ad hoc et des conciliateurs

7. HARMONISATION ET SIMPLIFICATION

29. Mensualiser le paiement de l'IS et de la TVA simplifié.
30. Autoriser que le dépôt d'une déclaration de résultat et de TVA dans les délais légaux vaut option.
31. Fusionner contrats d'apprentissage et professionnalisation en gardant les avantages du contrat d'apprentissage.
32. Clarifier la notion de temps de travail effectif au regard des absences (congé AT, maternité...).

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir l'actualité « L'expert-comptable au cœur de la relance - Des paroles aux actes » sur le site public de l'Ordre.

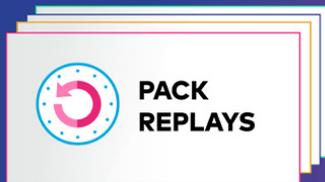
VOIR ÉGALEMENT

L'actualité « Best of - (Re)vivez les temps forts du 76^e Congrès ».

www.experts-comptables.fr



Replays du Congrès : séances de rattrapage



**POUR LES ABSENTS,
SÉANCES DE RATTRAPAGE**
COMMANDEZ VOTRE PACK REPLAYS

EN SAVOIR PLUS

Vous n'avez pas pu participer au 76^e Congrès ? Vous vous demandez comment visionner *a posteriori* les contenus de l'évènement ?

Nous avons pensé à vous avec le « **Pack Replays** » !

En souscrivant à ce pack avant le 31 décembre 2021, accédez, comme tous les congressistes, à **tous les contenus et supports du 76^e Congrès jusqu'au 31 janvier 2022.**

En visionnant les ateliers et les grandes conférences, vous pourrez télécharger **l'E-attestation de formation correspondante** dans votre espace personnel.

Vous pourrez également entrer en contact avec **204 partenaires** grâce au formulaire de mise en relation.

Alors n'attendez plus et **beneficiez dès aujourd'hui du « Pack Replays » !**



Pack Replays



Catalogue



Partenaires

VU COMME ÇA...

